



## Pacs avec un Algerien : possibilités ?

Par **maje**, le **05/10/2010** à **12:02**

Bonjour

Je voulais vous demander Votre avis et votre conseil

Je suis amoureux depuis 2 ans avec un algerien qui est toujours etudiant sur Alger

Nous souhaitons nous pacser , pour qu'à long terme pourquoi pas se marier .

Malheureusement pour qu'il vienne en france , cela est vraiment difficile de point de vue visa etc . Il peut obtenir des visa concernant des sejours de courte periode

Mais nous nous aimons et je n'attend que ce jour de pouvoir vivre avec lui en France.

Et l'Algerie , il me semble que tout ce qui concerne le Pacs reste encore tabou.

Quelles sont mes possibilites dans mon cas pour m'unir avec lui et vivre avec lui ?

Mon entourage me decourage beaucoup me disant que cela ne pourra jamais se faire car il est etranger non resident en france etc

Merci d'avance si vous pouvez me guider

Par **Domil**, le **05/10/2010** à **14:37**

Le PACS exige de vivre ensemble. Il est possible de le contracter à l'étranger (au Consulat) si l'un des partenaires est Français. Mais pour ça vous devez aller vivre en Algérie et vous inscrire au registre des étrangers du Consulat.

Il n'est pas possible de contracter un PACS si vous ne vivez pas dans le même pays.

Par **maje**, le **05/10/2010** à **15:15**

Merci pour votre reponse

donc il est quasiment impossible de se pacser avec mon amour qui vit à l'etranger et seulement etudiant ? (je parle de cela en dehors des ditres de sejour) seulement vis a vis du pacs?

Par exemple lors d'une de ses vistes par visa touristiques ?

Par **Domil**, le **05/10/2010** à **16:28**

Le PACS exige une vie commune. Pour qu'il soit valide, vous devez, lors de la déclaration, donner l'adresse du domicile en commun.

Si vous ne vivez pas avec, le PACS n'aura aucune validité, surtout pour le visa.

Le PACS est là pour donner un cadre juridique à une vie commune (alors qu'on peut être marié en ayant des domiciles distincts). Si vous n'avez pas de vie commune, le PACS n'est pas fait pour vous.

Quant au mariage .... lisez tous les déboires de ceux victimes de ce type de mariage (si, si, ils en étaient surs, l'autre les aimait .... jusqu'à ce qu'il ait les papiers ....)

Par **inconnue32**, le **22/09/2014** à **06:02**

salut a tous ,

je suis une algérienne vivant a alger , je veux me pacser avec mon petit ami qui est français, je dois remonter prochainement avec un visa touristique. comment je peux obtenir le certificat de coutume ? ET me conseillez vous de rester vivre avec lui en situation irrégulière le temps d'une année pour pouvoir faire une demande de séjour par la suite ?

je vous remercie par avance pour vos précieux conseils